

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DÉCISION N° 2024 - 037

Objet : Convention de formation avec Magali BRETON pour la journée pédagogique du MACF organisée le 4 avril 2024

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire ;

CONSIDERANT l'intérêt de proposer 1 journée de formation aux agents du MACF recrutés dans le cadre de la formation continue,

CONSIDERANT que la nature du thème retenu est la cohésion d'équipe,

DÉCIDE de signer un contrat avec Magali BRETON pour la journée pédagogique du MACF organisée le 4 avril 2024, pour un montant de 2 100 euros TTC (deux mille cent euros TTC).

DIT que cette dépense est prévue au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le 16/02/2024

Pour le Maire,
Par délégation,



Fabrice LEBEAULT,
Directeur général des services

Publication en ligne le : 26/02/2024